



Les 3 Tours de Vermenton

Plein-Air de Vermenton 2023 - Règlement Intérieur

Article 1 : organisation

Le dimanche 18 juin 2023, le club d'Échecs *Les Trois Tours de Vermenton* organise son Plein-Air de Vermenton 2023, **ouvert à tout(e) licencié(e)** pour la saison en cours à la FFE, ainsi qu'à tout titulaire d'un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).

La compétition a lieu dans la **cour de l'École Primaire** (3 rue Guilbert Latour, Vermenton) ; si le temps est trop pluvieux, les tournois sont délocalisés dans la **salle des Fêtes** (Place de la République, Vermenton).

L'organisateur se réserve le droit d'inscrire tout joueur non classé au club *Les Trois Tours de Vermenton*. Les joueurs n'ayant aucun classement recevront au début de la compétition un Elo estimé selon leur catégorie d'âge.

Article 2 : tournois

La compétition est composée de 2 tournois :

Rapide DAMES
cadence **15 min. KO**,
joué en **5 rondes**,
réservé aux **féminines**.

Rapide FOUS
cadence **15 min. KO**,
joué en **5 rondes**,
réservé aux joueurs dont le classement
Elo Rapide est **inférieur à 1500**.

L'arbitre principal est **Thomas Chevrier** (AFO1), secondé par **Éric Besnard** (AFC) et **Jean-Luc Corgeron** (AFC).

Article 3 : homologation

Les 2 Rapides, DAMES et FOUS, sont **homologués FFE** par la Ligue régionale BFC.

Les appariements informatisés (programme PAPI 3.3.6) se font au système Suisse (**Haley**). Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par lors du 88^{ème} congrès, entrées en application le 1er janvier 2018.

L'annexe A4 des règles du jeu s'appliquera durant l'intégralité de la compétition. La directive III des règles du jeu ne s'appliquera **pas** durant l'intégralité de la compétition.

Article 4 : horaires

Les 2 Rapides, DAMES et FOUS, sont **synchronisés** et partagent donc les mêmes horaires de rondes.

Accueil : dimanche dès **13 h 00**
Clôture des inscriptions : **13 h 45**
→ Ronde 1 : **14 h 00**
→ Ronde 2 : **14 h 35**

→ Ronde 3 : **15 h 10**
→ Ronde 4 : **15 h 45**
→ Ronde 5 : **16 h 20**

Remise des prix : dimanche à **17 h 15**

Tout joueur se présentant à l'échiquier avec plus de **7,5 min. de retard** sera déclaré forfait pour la ronde en cours. Suivant la durée des parties au cours d'une ronde, l'horaire de la ronde suivante pourra être aussitôt modifié.

Article 5 : inscription

Pour le Rapide DAMES,
les droits d'inscription sont de **3 €** pour les adultes et
0 € (gratuit) pour les jeunes de moins de 20 ans.

Pour le Rapide FOUS,
les droits d'inscription se montent à **10 €** pour les
adultes et à **5 €** pour les jeunes de moins de 20 ans.

La gratuité est aussi offerte à partir du 3ème inscrit d'une même famille, pour le même tournoi Rapide.

Article 6 : prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le « **Buchholz tronqué** » puis la « **performance** ».

En cas de cumul possible, **un seul prix sera remis**, celui situé le plus haut dans les listes suivantes :

Rapide DAMES

- Vainqueur = **40 €** + coupe
- 2^{ème} place = **30 €** + coupe
- 3^{ème} place = **20 €** + coupe

- Meilleure Écolière = **10 €** + médaille
- Meilleure Débutante = **10 €** + médaille
- Meilleure Novice = **10 €** + médaille

- Participation = **1 médaille**

Rapide FOUS

- Vainqueur = **40 €** + coupe
- 2^{ème} place = **30 €** + coupe
- 3^{ème} place = **20 €** + coupe

- Meilleur Écolier = **10 €** + médaille
- Meilleur Débutant = **10 €** + médaille
- Meilleure Novice = **10 €** + médaille

Les prix sont **garantis dès 20 inscrits**

Tous les prix sont attribués à la place réelle. En-deçà de la jauge d'inscrits du Rapide FOUS, les prix seront calculés proportionnellement, en les multipliant par le nombre d'inscriptions / 20. Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Est considéré comme :

- 'Écolier(e)' tout(e) inscrit(e) qui est scolarisé(e) à l'**école primaire** pour l'année scolaire 2022-2023 ;
- 'Débutant(e)' tout(e) inscrit(e) dont la 1^{ère} licence FFE (**commençant par W...**) est de la saison en cours ;
- 'Novice' tout(e) inscrit(e) qui a obtenu sa **1^{ère} licence FFE** à l'occasion de la présente compétition.

La médaille de Participation du Rapide DAMES s'obtient lors de la remise des prix, si la joueuse a disputé **sportivement les 5 parties** du tournoi.

Article 7 : dispositions particulières

- Une **nulle** par accord mutuel ne peut être convenue qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier, après **au moins 10 coups** ; sinon la partie pourra être comptée perdue pour les 2 joueurs.
- Après chaque ronde, les joueurs sont tenus de communiquer le **résultat de la partie** à la table d'arbitrage.
- Pour être prise en compte, **une erreur à la ronde r** doit être signalée immédiatement à l'arbitre, au plus tard avant la publication des appariements de la ronde r + 2.
- On considérera qu'un **joueur absent** sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 8 : droit à l'image

En inscrivant leurs **enfants mineurs** (ou ceux dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou tuteurs) autorisent le club d'Échecs des 3 Tours de Vermenton à publier, dans le cadre de sa communication ou d'articles de journaux, **les photos ou vidéos** sur lesquelles pourraient apparaître leurs enfants joueurs.

Article 9 : commission d'appel

Le commission d'appel (cf. annexe) sera constituée avant la 1ère ronde, en respectant la composition suivante : 1 représentant(e) du corps arbitral / 1 représentant(e) de l'équipe d'organisation / 1 représentant(e) des joueurs. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant **continuer la partie** en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 10 : compléments

- Sans la permission de l'arbitre, un joueur **ne peut quitter la zone de jeu s'il est au trait**, ni le lieu de la compétition s'il est en cours de partie.
- Il est **interdit d'analyser ou de « blitz »** dans l'espace comprenant la zone de jeu.
- Tout comportement incorrect, y compris en extérieur, pourra être sanctionné. Une **tenue correcte** est exigée.
- Les **joueurs mineurs** qui ont fini leur partie ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur.
- Les **pendules** doivent être manipulées calmement.
- Dans la zone de jeu, tous les **appareils électroniques sont interdits** (ordinateur portable, téléphone portable, tablette, montre connectée, etc.) ; seuls les appareils d'assistances seront autorisés.
 - L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne 1 avertissement écrit et la **perte de la partie**.
 - **Tout son émis** (sonnerie, alarme, vibreur) entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.
 - Il est toléré d'avoir, hors zone de jeu, un appareil électronique complètement éteint, s'il est rangé dans un sac se trouvant dans le lieu de la compétition, **à l'exclusion des toilettes**.
 - Si l'arbitre a des **soupçons de tricherie** envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre (Art 11.3.3 des règles du jeu).
- Il est strictement **interdit de fumer** à l'intérieur du bâtiment abritant la compétition, ou dans la zone de jeu.
- Les joueurs doivent respecter la Charte des joueurs FFE et le code de l'éthique FIDE sous peine de sanctions.
- Tout contrevenant recevra **1 avertissement**. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

L'inscription des joueurs à la compétition implique l'acceptation du présent règlement. La contestation de ce règlement ou son non-respect implique de facto l'exclusion du fautif.

L'Arbitre Principal : T. CHEVRIER

L'Organisateur : E. BESNARD



